

FORMALITES CFE-RM	REDEVANCE RM*	ASSISTANCE FORMALITES**
<b>IMMATRICULATION</b>		
Immatriculation Registre des Entreprises	45 €	100 € (83,33€ HT)
Immatriculation Registre des Entreprises + Registre du Commerce et des Sociétés	15 €	100 € (83,33€ HT)
<b>MODIFICATION</b>		
Inscription modificative au Registre des Entreprises <sup>(1)</sup>	40 €	70 € (58,33€ HT)
Inscription modificative au Registre des Entreprises + Registre du Commerce et des Sociétés <sup>(1)</sup>	13,33 €	70 € (58,33€ HT)
Autres modifications (pures formalités CFE)		70 € (58,33€ HT)
<b>RADIATION</b>		
Radiation personne physique et morale		27 € (22,50€ HT)
<b>MICRO-ENTREPRENEUR</b>		
Immatriculation micro-entrepreneur		100 € (83,33€ HT)
Modification micro-entrepreneur		70 € (58,33€ HT)
Radiation micro-entrepreneur		27 € (22,50€ HT)
<b>EIRL</b>		
Déclaration d'affectation du patrimoine effectuée en application de l'article L.526-7 du code de commerce par des personnes déjà immatriculées au RE <sup>(2)</sup>	40 €	
Déclaration d'affectation du patrimoine effectuée en application de l'article L.526-7 du code de commerce par des personnes immatriculées ou en cours d'immatriculation au RCS <sup>(2)</sup>	13,33 €	
Demande d'inscription modificative qui portent sur les informations mentionnées aux 2° à 5° de l'article R.526-3 du code de commerce	21 €	
Demande d'inscription modificative qui portent sur les informations mentionnées aux 2° à 5° de l'article R.526-3 du code de commerce par des personnes immatriculées ou en cours d'immatriculation au RCS	7 €	
Dépôt d'acte non concomitant à une demande d'immatriculation ou d'inscription modificative au Registre des Entreprises (RE)	6,50 €	
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>		
Demande / Renouvellement carte ambulant	30 €	
Service assistance formalités en ligne		70 € (58,33€ HT)
Extrait du Registre	GRATUIT	

## FORMALITES APPRENTISSAGE

Assistance-conseil à la préparation d'un contrat d'apprentissage	60 €
Assistance complémentaire aux formalités sociales et déclaratives (DPE, URSSAF, Médecine du travail,...)	50 €

### \* Redevance Registre des Entreprises - Textes de référence

- Art 19-2 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat
- Décret n° 2019-987 du 25 septembre 2019 relatif à la simplification du droit de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, à la qualification artisanale et au répertoire des métiers
- Article 22 bis du décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers

### \*\*Assistance aux formalités

- Circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des Centres de Formalités des Entreprises
- Décret n° 96-650 modifié du 19 juillet 1996 relatif au Centre de formalités des Entreprises

### SERVICE DE BASE GRATUIT

Réception des déclarations et/ou des demandes d'autorisation et agrément, accompagnées des pièces justificatives et titres de paiement liés à la formalité requise.

Délivrance du récépissé de dépôt de dossier

Transmission du dossier (déclaration et pièces justificatives et titres de paiement) aux organismes concernés

Information du déclarant lorsque le dossier est incomplet

### « SERVICE PLUS » PAYANT

#### Avant la formalité :

Identification de la formalité à accomplir et contrôle de cohérence avec la situation antérieure connue

Informations réglementaires et économiques préalables et, le cas échéant, remise de documents

Orientation vers les services d'appui ad hoc et interface avec les organismes concernés si nécessaire

#### Au moment de la formalité :

Contrôle de cohérence entre le dossier (déclaration et pièces), la situation antérieure et l'environnement réglementaire

Remplissage, aide ou saisie de la déclaration

Si nécessaire, mise en relation avec les organismes concernés

Suivi rectificatif en cas de rejet par un partenaire

## LOCATION DE SALLES

SALLES	Tarif 1 journée	Tarif 1 journée	Tarif 1 journée	Tarif 1 journée
	2020	2020 SP ou Partenaires	2021	2021 SP ou Partenaires
Salle de réunion « Etienne SCHWARTZ » ou A+B Esp. Partenaires	550 €	260 €	600 €	280 €
Autres salles de réunion	330 €	170 €	350 €	180 €
Salle de formation (y compris salle C Esp. Partenaires)	210 €	170 €	215 €	180 €
Location longue durée (prix par jour) de 2 à 4 jours	150 €		160 €	
Location longue durée (prix par jour) à partir de 5 jours	120 €		125 €	
Laboratoires ou ateliers techniques + salles informatiques (hors matières d'œuvre)	500 €		510 €	
Laboratoires - Journée supplémentaire (prix par jour)	250 €			
Amphithéâtre « La Moselle » Metz ou Amphithéâtre Forbach	1 journée 550 à 2000 €		1 journée 550 €	
Espace Conférences « Pierre STREIFF » (selon durée et période)	800 à 5000 €	600 à 2000 €	1000 à 5000 €	800 à 2000 €

Si mise à disposition gratuite	2020		2021	
Participation frais généraux :				
• Amphithéâtre	360 €		375 €	
• Espace conférences	550 €		570 €	
• Autres salles	200 €		210 €	

## Dispositions particulières aux Organisations Professionnelles mosellanes

Pour les réunions de leurs instances

Amphithéâtre	limite : 2 utilisations annuelles	gratuit
Salle de réunion	limite : 4 utilisations annuelles	gratuit

Pour les formations et **dans la limite de 10 utilisations annuelles**

Salle de formation (1 journée)	200 €		210 €	
Journée supplémentaire (prix par jour)	120 €		125 €	
Labo, ateliers techniques ou salles informatiques (1 journée)	250 €		260 €	
Journée supplémentaire (prix par jour)	120 €		125 €	

Au-delà des limites d'utilisation gratuite ou à tarification spéciale, elles auront à s'acquitter du montant des redevances normales.

Dispositions valables sous réserve de disponibilité des salles, les services de la CMA Moselle étant prioritaires.

Toute demande de paper board (+ feutres) entrainera une facturation complémentaire de 10 €.

**Mise à disposition gratuite sur décision du Président ou du Secrétaire Général. Possibilité tarif dégressif en cas de locations successives**

## EXAMEN DU BREVET TECHNIQUE DES METIERS

	2020	2021
Droit d'inscription à l'examen	135 €	142 €
Droit de réinscription	75 €	79 €
Copie ou extrait du titre	40 €	42 €

## EXAMEN DU BREVET DE MAITRISE

	2020	2021
Droit d'inscription à l'examen	180 €	189 €
Droit de réinscription	70 €	74 €
Copie ou extrait du titre	40 €	42 €

## EXAMEN DE L'ADEA (Assistante Dirigeante d'Entreprise Artisanale - BCCEA)

	2020	2021
Droit d'inscription à l'examen	150 €	158 €

## APPRENTISSAGE

	2020	2021
Frais de participation des apprentis aux fournitures scolaires (frais de reprographie et carnets d'apprentissage)	60 €	60 €

## SPI - STAGES DE PREPARATION A L'INSTALLATION (anciennement SIG)

Les SPI s'adressent aux futurs chefs d'entreprise (stage à suivre obligatoirement en application de la loi du 23.12.1982)

	2020	2021
Service plus	300 €	300 €

Convention AFPA : dispense de SPI sur la base du coût horaire économique

## FORMATION CONTINUE

NATURE DES FORMATIONS	2020 Septembre 2020 à juin 2021	2021 Septembre 2021 à juin 2022
BM Entreprise / OPCA Individuel payant (1)	10 à 15 € (2) 7,00 €	10 à 15 € (2) 8,00 €
ADEA	10 à 15 € (3)	10 à 15 € (3)
Titre de niveau IV de l'artisanat Entreprise Individuel payant		
Formations individuelles en intégration sur CFA Financement du suivi en entreprise	7,00 € Inclus dans prix	8,00 € Inclus dans prix
Formations individuelles en groupe spécifique ISNA Temps plein 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année 3 <sup>ème</sup> année	7,00 € 6 500 € 6 450 € 6 400 €	8,00 € 6 825 € 6 500 € 6 450 €
Formation tuteur	525 €	550 €

(1) Sous réserve de modification par le Conseil Régional

(2) Selon spécialité

(3) Selon statut

## CONSEIL OU PRESTATION AUX ENTREPRISES

Prix de l'heure	66,67 € HT soit 80 € TTC
Prix jour-Prestations économiques facturées aux partenaires	468 TTC
Délivrance Certificat numérique Certimétiers	75 €
<b>Demande de liste avec adresses</b>	
Jusqu'à 50 adresses	50 € HT Forfait fixe
Plus de 50 adresses	40 € HT + 0,30 € HT/adresse

## FRAIS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Photocopie	0,18 € /par page format A4 noir et blanc (4)
	0,50 € /par page format A4 couleur
Télécopie	0,25 € / par page (4)
CD-ROM	2,75 € (4)

(4) sous réserve de modification par voie réglementaire

## INDEMNISATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS

	2020	2021
<b>Perte de temps</b>		
Journée	63 €	65 €
Demi-journée	31,50 €	32,50 €
Préparation perte de temps et surveillance (l'heure) *	9 €	10 €
<b>Correction de copies et étude de cas</b>		
Brevet Technique des Métiers (BTM) - Brevet de Maîtrise Supérieur (BMS)	2 €	2 €
Frais de secrétariat (couvrent les frais exposés par une commission d'examen chargée de la convocation des candidats aux épreuves pratiques)	2 €	2 €
Etude de cas	5,50 €	6,00 €

Ces sommes sont exclusivement versées aux personnes ne faisant pas partie des personnels de la CMA 57

## EXAMENS DANS UN CENTRE EXTERIEUR A LA CMA 57

	2020	2021
Indemnité de direction (l'heure) Base 8 heures + 4 heures par tranche de 100 candidats	18 €	18 €
Frais de secrétariat par candidat	0,30 €	0,30 €
Prise en charge des frais de restauration des membres de jury ne relevant pas des agents CMA	6 €	6 €

## FRAIS DE DEPLACEMENT - MISSIONS - INDEMNITES

BENEFICIAIRES	NATURE	TARIF
Personnel de la CMA 57 et membres Elus de l'A.P.	Hôtel et petit-déjeuner	Taux de base : de 70 € à 140 € (2) (1) Grandes villes et communes de la métropole de Paris de : 90 € à 180 € (1) (2) Commune de Paris : de 110 € à 220 € (1) (2)
	Repas	maximum 17,50 € (1) (2)
	Train	Base SNCF 2 <sup>ème</sup> classe (1) ou 1 <sup>ère</sup> si tarif <ou= à la 2 <sup>ème</sup> classe

(1) Sauf autorisation expresse du Président ou du Secrétaire Général

(2) Tarif visé à l'annexe XV du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Le remboursement sera effectué à concurrence des frais réels et sur présentation de justificatifs

**Aucune indemnité kilométrique ne sera remboursée, sauf dans les cas suivants :**

### Barème kilométrique fiscal 2021

- Membres élus de la CMA 57
- Salariés de la CMA 57, sur autorisation expresse du Président ou du Secrétaire Général

### Indemnité à 0,518 € / km

- Déplacements liés aux liaisons Campus / entreprises (professeurs Campus uniquement)

### Indemnité à 0,23 € / km

- Déplacements liés aux formations entrant dans le cadre du plan de formation (tous les agents)

Le cas général reste l'utilisation des véhicules de service.

## RESTAURATION

Les agents en déplacement sur Metz et dans un rayon de 10 km aux alentours, devront obligatoirement prendre un repas au restaurant de l'ADOCESA.

La prise en charge du repas sera de 17,50 € à compter du 01/01/2021

Les indemnités indiquées sont des maximales.

Le remboursement sera effectué sur présentation de justificatifs.